



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 (2021-2026)
de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Fanny Delarze (PS)
demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique
dans l'espace public**

En séance du 4 novembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 159 de Mme et M. T. Pochon et F. Delarze lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public.

Résumé du postulat

Fribourg, naguère appelée "ville d'arts et d'études", est très riche dans le domaine des arts, qu'ils soient vocaux, musicaux, picturaux, littéraires ou autres. Les festivals sont nombreux: films, arts vivants, musiques actuelles ou sacrées, festival de littérature, etc., sans oublier tous les événements ponctuels dans ces mêmes domaines. Tout cela forge une part importante de l'identité de Fribourg, ainsi que de son image, et contribue largement à son rayonnement.

La finalité de ce postulat est de donner une réalité matérielle à cet esprit de Fribourg, à le rendre visible et permanent, là où les festivals, rencontres et autres manifestations sont des événements temporaires.

Utiliser murs, murets, façades, escaliers, sols ou tous autres espaces qui s'y prêtent pour y faire figurer de petits textes à propos: paroles célèbres, citations insolites, vers inspirants, ou autres aphorismes bien choisis, qui accrochent le regard de la population et des touristes. De même, les sites choisis se teintent ainsi d'une nouvelle couleur, selon le thème et style des textes choisis.

De nombreuses villes ont su le faire, en optant pour les formes et formats les plus adaptés à leurs critères et effets souhaités, allant de discrètes inscriptions à des façades entières, de plaquettes sobres à du street art, dans le strict espace public ou en partenariat avec des privés, de manière opportuniste ou en suivant un certain itinéraire (exemples infra).

Cela serait là un moyen de mettre en valeur des poètes et poétesses de la ville ou de la région, de faire (re)découvrir des auteurs et autrices francophones et germanophones, contemporains ou passés, dont le lien avec Fribourg est établi ou dont Fribourg est le sujet d'un texte.

Si un tel projet pouvait voir le jour, notre ville de Fribourg se parerait d'une spécificité supplémentaire, des clins d'œil littéraires et esthétiques agréables (sinon utiles) à la population, et assurément d'une belle carte à jouer sur le plan de sa promotion touristique.

Exemples:

- [la *Balade des Mots* de Charité-sur-Loire \(F.\)](#)
- [Le *Sentier culturel* de Gatineau \(Ca.\)](#)
- [Les *Mauergedichte* de Sögel \(All.\)](#)
- [Les *Muurgedichten* de Leyden \(P.-B.\)](#)
- [La fresque du *Bateau ivre* à Paris](#)

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage avec les auteurs du postulat le souci de proposer un espace public attractif, tant pour les résidents que pour les touristes, et travaille avec les services concernés (notamment Urbanisme et architecture, Culture, Ecoles, enfance et cohésion sociale) à développer ou soutenir des projets à cet effet.

Avant tout, nous souhaitons rappeler qu'une stratégie d'art dans l'espace public (tous médiums confondus) est en cours d'élaboration. L'idée est d'adopter une ligne qui permette de clarifier la politique d'interventions artistiques dans l'espace public. Dans l'optique de préparer cette stratégie et de nourrir les réflexions qui la constitueront, la Journée de la culture 2025 a d'ailleurs été spécifiquement consacrée à cette thématique.

Pour autant, nous intervenons d'ores et déjà de manière directe ou indirecte pour proposer des interventions artistiques dans l'espace public. Pour nous en tenir aux arts littéraires - objet du présent postulat -, nous pouvons citer au moins les quatre exemples suivants:

- l'exposition "Format mondial littéraire", qui s'est tenue au mois d'août 2025 sur des panneaux d'affichage à travers toute la ville;
- les expositions littéraires conçues par les Semaines de la lecture, soutenues par la Ville, ont à plusieurs reprises pris place dans l'espace public, selon différentes modalités à chaque fois;
- le long du circuit des fortifications, Fribourg Tourisme (pour ses 125 ans et en collaboration avec Charly Veuthey) a installé des panneaux qui proposent des citations d'auteur·ice·s en lien avec Fribourg, au fil de la balade sur les remparts du Belluard;
- la "Balade des 7 contes", soutenue par la Ville et conçue par Fribourg Tourisme, propose un autre type de parcours littéraire à travers la ville, également accessible en FALC (facile à lire et à comprendre) et en audio.

Si Format mondial et les expositions citées sont des projets ponctuels, les deux derniers exemples ont vocation à rester. Ainsi, il nous semble essentiel de distinguer la temporalité des interventions dans l'espace public en fonction de leur nature en proposant des projets pertinents qui seraient amenés à devenir pérennes.

En outre, le projet de *Kunst am Bau* (pour-cent culturel sur les rénovations et nouvelles constructions importantes) en élaboration, offre des possibilités de développement d'art dans l'espace public.

La présence de l'art dans l'espace public est bien réelle à Fribourg. En plus de la richesse du bâti, il faut noter la collection de tables artistiques, plusieurs fresques urbaines, ainsi que les œuvres d'art patrimoniales et contemporaines (notamment des sculptures), sans compter les arts scéniques aux travers des concerts et festivals par exemple. Il est prioritaire pour le Conseil communal de valoriser les projets ponctuels, qui présentent le grand avantage de permettre un renouvellement des propositions artistiques et ainsi de renouveler leur attractivité, que ce soit pour les touristes (qui reviennent) ou la population (qui bénéficie d'offres variées et pas d'une offre unique).

En conclusion, le Conseil communal propose que, dans l'attente du déploiement d'une stratégie d'art dans l'espace public, la Ville poursuive sa politique de soutien aux projets existants ou innovants (pérennes ou ponctuels) qui mettent en valeur les arts littéraires (mais pas uniquement) dans l'espace public.

Le postulat n° 159 est ainsi liquidé.